

# Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547. Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1 00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7,50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL, Can.**

Vol. VI

MONTRÉAL, FEVRIER 1905

No 2

## OISEAUX DE MALHEUR

Nous baptisons de ce nom toutes les mauvaises langues qui font profession de tenir sur les marchands des propos susceptibles d'affecter leur crédit.

Il faut peu de chose pour ternir la réputation d'un honnête homme, peu de chose aussi pour ruiner le crédit d'un honorable commerçant.

C'est donc avec la plus grande circonspection qu'un voyageur de commerce doit parler de la situation d'un marchand.

Les voyageurs qui se font simplement l'écho de rumeurs, de bruits dont ils ne sauraient garantir ni la véracité, ni l'origine ne peuvent pas espérer passer pour des gens de tact et de jugement et ils encourent de graves responsabilités.

Ce ne sont pas cependant ceux-là les plus coupables. Il est des voyageurs qui, parce qu'ils n'ont pu compter au nombre de leurs clients certains marchands, ne craignent pas de les discréditer et de donner à entendre que leur situation est embarrassée. Ce sont toujours les mêmes qui se rendent coupables de pareils méfaits et c'est, de préférence, à l'époque des grosses échéances de l'année qu'ils font courir de mauvais bruits sur tel ou tel marchand.

La nature humaine est ainsi faite malheureusement qu'on est plutôt porté à croire les nouvelles qui peuvent affecter le caractère ou la position d'un homme que celles qui pourraient l'élever dans l'opinion d'autrui.

Dans la plupart des cas, ces bruits qui courent la rue n'ont aucun fondement, ils sont l'œuvre de ces "oiseaux de malheur" qui peut-être désiraient que leurs rêves devinssent la réalité.

Les marchands n'ont pas pour habitude de donner accès à leurs livres aux voyageurs, leurs dires sont donc, de ce seul fait, sujets à caution.

Les maisons de gros devraient recommander à leurs représentants la plus grande prudence dans l'expression de leurs opinions sur le crédit ou la solvabilité des marchands. Tôt ou tard, on finit par découvrir d'où sont partis les bruits et la maison qui a le désavantage d'avoir des voyageurs aussi peu réservés en souffre naturellement dans ses affaires.

## UNE DELEGATION A OTTAWA

### Les Droits sur les lainages

Le mois dernier une députation composée des représentants des principales maisons de marchandises sèches en gros de Montréal s'est rendue à Ottawa dans le but de faire des représentations au gouvernement au sujet du tarif douanier sur certaines lignes de lainages non manufacturées au Canada.

Ces messieurs ont demandé que plusieurs genres d'étoffes à robes soient de nouveau appelées à bénéficier du tarif pré-

férentiel anglais, soit de 33 1/3 pour cent d'escompte sur le tarif général.

Ces tissus n'étant pas manufacturés dans le pays, les manufacturiers canadiens ne seraient pas lésés dans leurs intérêts.

La demande faite par le commerce de gros sera prise en sérieuse considération par le gouvernement et les délégués espèrent que, vers le 1er juin, un amendement au tarif dans le sens indiqué par eux sera mis en vigueur.

La députation se composait de MM. Geo. B. Fraser de MM. Greenshields Ltd.; A. Scott Robertson, de MM. Caverhill & Kiscock; R. A. Brock, de la W. R. Brock Co. Ltd, et Wm. Agnew, chef de la maison du même nom. Il y avait en outre plusieurs représentants des maisons de Toronto, entre autres M. R. L. Davidson, de la maison John Macdonald & Co. et M. W. R. Smallpeice de la W. R. Brock Co. Ltd.

## COMMISSION PERMANENTE

Il est rumeur que le Gouvernement a l'intention de nommer une commission permanente composée d'un membre de l'administration et de deux membres appartenant au commerce de gros pour statuer sur les questions relatives à l'application des droits de douane.

## FEDERATION DES COMMERCIANTS-DETAILLEURS DE LA CITE DE MONTRÉAL

Le 8 février a eu lieu à la salle des Marchands-Détailliers de Nouveautés, 149 rue Berri, l'assemblée régulière mensuelle de la Fédération des Commerçants-Détailliers de la Cité de Montréal, sous la présidence de M. J. O. Gareau.

L'assistance était nombreuse et comprenait: MM. A. S. Lavallée, J. G. Watson, C. J. David, E. A. Frank, L. Adels-tein, délégués de l'Association des Marchands-Détailliers de Chaussures; MM. l'échevin N. Lapointe, J. A. Maynard, P. Bruneau, N. Chartrand, représentant l'Association des Epicier; MM. Jean Lamoureux, A. Prévost, J. A. Beaudry, délégués de l'Association des Bouchers; MM. J. O. Gareau, Odilon Lemire, A. Rouleau, Armand Giroux, représentant les Marchands-Détailliers de Nouveautés de la province de Québec.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la séance précédente, il est procédé à la lecture de nombreuses lettres adressées à la Fédération par diverses Chambres de Commerce et autres Associations mercantiles, relativement à la lutte entreprise contre les Timbres de Commerce.

Ces lettres sont des plus encourageantes et démontrent d'une façon évidente que le mouvement entrepris par la Fédération est unanimement approuvé.

On aborde ensuite les affaires nouvelles. Il est d'abord